

Hydro One annonce un placement par voie de prise ferme d'un montant de 1,4 milliard de dollars de débetures convertibles représentées par des reçus de versement

INTERDIT DE DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION
DES ÉTATS-UNIS OU DE DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Le 19 juillet (Toronto) – Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « Société ») (TSX : H) a annoncé aujourd'hui que sa filiale en propriété exclusive directe, 2582764 Ontario Inc. (le « porteur de débetures vendeur »), avait convenu de vendre à un syndicat de preneurs fermes (les « preneurs fermes »), codirigé par RBC Marchés des Capitaux, Marchés des capitaux CIBC et BMO Marchés des capitaux, des débetures subordonnées non garanties convertibles à 4,00 % d'un capital global de 1 400 000 000 \$ (les « débetures ») d'Hydro One aux termes d'un placement par voie de prise ferme (le « placement »). Dans le cadre du placement, les preneurs fermes se sont vu octroyer une option de surallocation leur permettant d'acheter des débetures additionnelles d'un capital pouvant atteindre 140 000 000 \$, au prix d'offre, dans les 30 jours suivant la date de clôture du placement aux seules fins de couvrir les surallocations, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché.

Toutes les débetures sont vendues au prix de 1 000 \$ chacune, payable par versements, dont une tranche de 333 \$ est payable à la clôture du placement et le solde de 667 \$ est payable à la date (la « date du versement final ») devant être fixée par la Société après que toutes les conditions préalables à la clôture de l'acquisition, par Hydro One, d'Avista Corporation (« Avista ») (NYSE : AVA) auront été remplies.

Le 19 juillet 2017, Hydro One a annoncé qu'elle avait conclu une convention et un plan de fusion (la « convention de fusion ») aux termes desquels elle acquerra indirectement Avista, société de portefeuille exerçant exclusivement des activités sur les marchés réglementés du transport et de la distribution d'électricité et de gaz, à un prix d'achat global d'environ 5,3 milliards de dollars américains, y compris la prise en charge d'une dette d'environ 1,9 milliard de dollars américains.

Avant la date du versement final, les débetures seront représentées par des reçus de versement. Une demande sera faite aux fins de l'inscription des reçus de versement à la cote de la Bourse de Toronto. Les débetures ne seront pas inscrites à la cote. La réalisation du placement sera subordonnée à l'acceptation et à l'approbation de la Bourse de Toronto.

Les débetures arriveront à échéance le 30 septembre 2027 et porteront intérêt au taux annuel de 4,00 % par tranche de 1 000 \$ du capital des débetures (soit un rendement annuel effectif de 12,00 % en fonction du premier versement de 333 \$) jusqu'à la date du versement final, inclusivement, après quoi le taux d'intérêt sera nul. L'intérêt sera payable trimestriellement à terme échu en versements égaux le dernier jour de décembre, de mars, de juin et de septembre de chaque année (ou le jour ouvrable qui précède si un tel jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié). Le premier versement d'intérêt, qui aura lieu le 29 décembre 2017, comprendra l'intérêt payable à compter de la clôture du placement, inclusivement.

Si la date du versement final survient un jour qui tombe avant le premier anniversaire de la clôture du placement, les porteurs de débetures qui ont effectué le versement final au plus tard à la date du versement final auront le droit de recevoir, en plus du versement de l'intérêt couru et impayé jusqu'à la date du versement final, inclusivement, une somme correspondant à l'intérêt qui se serait accumulé à compter du jour suivant la date du versement final jusqu'au premier anniversaire de la clôture du placement, inclusivement, si les débetures étaient restées en circulation et avaient continué d'accumuler de l'intérêt jusqu'à cette date, inclusivement (le

« montant compensatoire »). Aucun montant compensatoire ne sera payable si la date du versement final correspond à la date du premier anniversaire de la clôture du placement ou à une date postérieure à celle-ci.

Au gré des porteurs et pourvu que le paiement du versement final ait été effectué, chaque débenture pourra être convertie en actions ordinaires d'Hydro One (les « actions ordinaires ») à tout moment à compter de la date du versement final, mais avant la date d'échéance ou, si cette date est antérieure, la date du remboursement anticipé par la Société, au prix de conversion de 21,40 \$ par action ordinaire, soit un taux de conversion de 46,7290 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des débentures, sous réserve d'un rajustement dans certains cas. Un avis aux porteurs des reçus de versement fixera la date du versement final, qui ne devra pas tomber moins de 15 jours ni plus de 90 jours après la date de cet avis.

Avant la date du versement final, la Société ne pourra pas rembourser les débentures par anticipation; toutefois, elle les remboursera par anticipation à un prix égal à leur capital, majoré de l'intérêt couru et impayé (excluant tout montant compensatoire), après le premier des événements suivants à survenir : i) l'envoi d'un avis aux porteurs selon lequel les conditions nécessaires à l'approbation de l'acquisition d'Avista ne seront pas remplies, ii) la résiliation de la convention de fusion et iii) le 1^{er} mai 2019, si l'avis de la date du versement final n'a pas été donné aux porteurs au plus tard le 30 avril 2019. Au moment d'un tel remboursement, la Société paiera pour chaque débenture : i) 333 \$, plus l'intérêt couru et impayé au porteur du reçu de versement et ii) 667 \$ au porteur de débentures vendeur pour le compte du porteur du reçu de versement, en règlement du versement final. En outre, après la date du versement final, toutes les débentures qui n'auront pas été converties pourront être remboursées par Hydro One à un prix correspondant à leur capital, majoré de l'intérêt impayé, qui s'est accumulé avant la date du versement final, inclusivement.

À l'échéance, Hydro One aura le droit de verser le capital dû en actions ordinaires, dont la valeur correspondra à 95 % de leur cours moyen pondéré à la Bourse de Toronto pour les 20 jours de bourse consécutifs se terminant cinq jours de bourse avant la date d'échéance. Une demande sera faite aux fins de l'inscription des actions ordinaires devant être émises à la conversion ou à l'échéance des débentures à la cote de la Bourse de Toronto.

Le produit net tiré du premier versement aux termes du placement devrait totaliser 441 700 000 \$ (dans l'hypothèse où l'option de surallocation aux termes du placement n'est pas exercée) et sera affecté au remboursement des emprunts contractés aux termes des facilités de crédit renouvelables existantes d'Hydro One ou de ses filiales ou d'autres dettes existantes, et aux autres besoins généraux de l'entreprise, y compris à l'investissement dans des titres à court terme portant intérêt libellés en dollars américains auprès de contreparties de première qualité et dans des filiales en propriété exclusive d'Hydro One. Le produit net tiré du versement final aux termes du placement devrait totaliser 909 300 000 \$ (dans l'hypothèse où l'option de surallocation du placement n'est pas exercée) et sera affecté, ainsi que le solde disponible du produit net tiré du premier versement, au financement partiel, directement ou indirectement, de l'acquisition d'Avista et au paiement d'autres frais liés à l'acquisition.

Le placement est assujéti à l'obtention de toutes les approbations nécessaires des organismes de réglementation et des bourses de valeurs. La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 9 août 2017.

Le placement est fait au moyen d'un prospectus simplifié seulement. On peut obtenir un exemplaire du prospectus simplifié auprès de l'un ou l'autre des preneurs fermes mentionnés ci-dessus. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus simplifié avant de prendre une décision de placement. Aucune souscription des titres offerts ne peut être acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif. La description des débentures et des reçus de versement représentant les débentures présentée ci-dessus doit être lue à la lumière du texte intégral de l'acte de fiducie et de la convention relative aux reçus de versement et à la mise en gage, respectivement, et du résumé de ceux-ci figurant dans le prospectus simplifié.

Les titres offerts n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente des titres aux États-Unis, et les titres ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis.

Information prospective

Le présent communiqué contient des « énoncés prospectifs » et de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables des États-Unis et du Canada, respectivement. Les énoncés qui ne font pas référence à des faits passés, et plus particulièrement ceux qui se rapportent à des convictions, attentes, estimations, projections, objectifs, prévisions, hypothèses, risques et incertitudes, constituent des énoncés prospectifs et de l'information prospective, qui se caractérisent par l'usage de termes tels que « croit », « estime », « s'attend », « projette », « pourrait », « a l'intention », « prévoit », « anticipe », « pro forma », « prédit », « cherche à », « devrait », « devra », « peut », « continue » ou « potentiel » et leur forme négative ou tout autre terme ou expression similaire ou comparable. Les énoncés prospectifs et l'information prospective figurant dans le présent communiqué portent, notamment, sur l'opération de fusion proposée entre Hydro One et Avista et les attentes à l'égard de sa prise d'effet, les attentes concernant la réalisation du placement, l'augmentation du résultat par action, l'accroissement des actifs réglementés et des bénéfiques, la fiabilité des mesures de solvabilité, l'envergure et la diversification, les dépenses en immobilisations, la croissance de l'assiette tarifaire, les tendances et prévisions relatives aux secteurs d'activité et aux régions géographiques, les plans financiers, les engagements des parties prenantes, l'approbation des actionnaires et des organismes de réglementation, l'inscription des titres à la cote de la Bourse de Toronto et l'approbation de celle-ci, le moment du règlement du premier versement et du versement final ainsi que la réalisation de l'opération de fusion proposée. Ces énoncés reflètent les convictions actuelles des équipes de direction d'Hydro One et d'Avista et sont fondés sur l'information dont elles disposent actuellement. Les énoncés prospectifs et l'information prospective comportent des risques et des incertitudes importants, et les conclusions qu'ils contiennent sont fondées sur des hypothèses. Par conséquent, Hydro One avertit le lecteur que, en raison d'un certain nombre de facteurs, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent projeter les énoncés prospectifs et l'information prospective. Les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment les énoncés prospectifs et l'information prospective sont notamment les suivants : i) le risque qu'Avista ne puisse obtenir l'approbation de ses actionnaires à l'égard de l'opération de fusion proposée ou qu'Hydro One et Avista n'obtiennent pas les approbations gouvernementales ou réglementaires requises à l'égard de cette opération, ou ne puissent les obtenir dans des conditions favorables; ii) le risque que l'obtention des approbations requises des actionnaires, des gouvernements et des organismes de réglementation retarde l'opération de fusion proposée; iii) le risque qu'une condition à la clôture de l'opération de fusion proposée ne soit pas satisfaite ou que la convention de fusion soit résiliée avant la clôture; iv) les délais de réalisation du placement et de l'opération de fusion proposée; v) les perturbations pouvant être causées par l'opération de fusion proposée

et susceptibles de rendre les relations avec les clients, les employés, les organismes de réglementation ou les fournisseurs plus difficiles à maintenir; vi) les risques associés à la perte et au remplacement continu du personnel clé; vii) le temps et l'attention consacrés par la direction à l'opération proposée, au détriment d'autres fonctions; viii) la conjoncture économique mondiale et les incertitudes qui en découlent; ix) l'incidence et le moment des changements éventuels dans les lois et la réglementation gouvernementales (notamment les lois et règlements environnementaux et fiscaux); x) le risque que le financement nécessaire à la réalisation de l'opération de fusion proposée ne puisse être obtenu ou soit plus difficile ou coûteux à obtenir que prévu; xi) l'incidence des frais liés à l'acquisition; xii) la capacité de maintenir une note de crédit de bonne qualité; xiii) la capacité de maintenir le ratio de distribution des dividendes et xiv) les autres facteurs qui sont abordés ou auxquels il est fait référence dans la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risques » du plus récent rapport de gestion annuel d'Hydro One déposé auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, que l'on peut consulter sous le profil d'Hydro One à l'adresse www.sedar.com. La liste qui précède n'est pas exhaustive et d'autres facteurs inconnus ou imprévisibles pourraient avoir un effet défavorable important sur le rendement ou les résultats d'Hydro One ou d'Avista. D'autres risques et incertitudes seront abordés dans le prospectus simplifié devant être déposé au Canada relativement au placement, ou dans les autres documents qu'Hydro One déposera auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Il n'y a aucune garantie que l'opération de fusion proposée se réalisera et, si elle se réalise, qu'elle le sera dans les délais prévus et apportera les avantages escomptés. Ces facteurs devraient être examinés attentivement et le lecteur ne devrait se fier indûment aux énoncés prospectifs ou à l'information prospective, car les faits réels et les résultats d'Hydro One pourraient différer considérablement de ceux que les énoncés prospectifs ou l'information prospective expriment, laissent entendre ou prévoient. Les documents d'information continue déposés par Hydro One auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes, que l'on peut consulter à l'adresse www.sedar.com, contiennent plus de renseignements sur certains risques ou facteurs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, et nie toute obligation à cet égard, à moins que la loi ne l'y oblige.

À propos d'Hydro One Limited

Nous sommes la plus importante société de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario. Nous desservons plus 1,3 million de clients, notre actif s'élève à 25 milliards de dollars et notre chiffre d'affaires annuel dépasse les 6,5 milliards de dollars. Notre équipe de 5 500 employés qualifiés et dévoués sert fièrement et de façon sécuritaire les banlieues, les collectivités rurales et les collectivités éloignées de l'Ontario grâce à un réseau de transport comptant 30 000 km de lignes à haute tension et à un réseau de distribution par lignes à basse tension de 123 000 km. Hydro One est engagée envers les collectivités qu'elle dessert. Elle a été reconnue comme la meilleure société de services publics au Canada pour ses initiatives dans les domaines de la responsabilité d'entreprise, du développement durable et de la diversité. Nous comptons parmi les quatre seules entreprises de services publics du Canada à avoir obtenu la désignation Électricité durable de l'Association canadienne de l'électricité. Nous offrons également des services évolués de télécommunication à large bande sur les marchés de gros au moyen de notre vaste réseau de fibres optiques. Les actions ordinaires d'Hydro One Limited sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : H). Pour plus de renseignements sur Hydro One, consultez le site www.HydroOne.com; vous y trouverez plus de renseignements au sujet de notre entreprise, y compris des liens vers les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières et nos rapports financiers historiques, de même que des renseignements sur nos pratiques de gouvernance, notre responsabilité sociale, nos solutions clients et d'autres aspects de notre entreprise.

Renseignements complémentaires

Relations avec les investisseurs :

Bruce Mann

bruce.mann@hydroone.com

416-345-5722